



WATER POLO CANADA

1A-1084 Kenaston Street, Ottawa, ON, K1B 3P5



613-748-5682



www.waterpolo.ca

PROGRAMME DE CONFORMITÉ DE WATER-POLO CANADA POUR UN SPORT SÉCURITAIRE

Qu'est-ce que le programme de conformité aux sports sécuritaires de Water Polo Canada ?

Le programme de conformité aux sports sécuritaires de Water Polo Canada identifie les éléments liés aux sports sécuritaires qui sont requis pour des rôles spécifiques au sein de la communauté canadienne de water-polo.

Comment Water Polo Canada (WPC) saura-t-elle qu'une personne inscrite est considérée comme conforme au programme de sports sécuritaires ?

Tout au long de la saison 2023-2024, WPC utilisera une plateforme appelée Sideline Learning pour faire le suivi de toutes les exigences en matière de sport sécuritaire pour les personnes inscrites. Chaque inscrit aura un compte sur Sideline Learning qu'il pourra mettre à jour avec les informations sur l'achèvement des exigences et voir le statut de chacune des exigences qui lui ont été assignées.

Une fois que les informations d'un inscrit ont été téléchargées sur la plateforme Sideline Learning, l'inscrit recevra un courriel d'activation de compte ainsi que des courriels individuels pour chaque exigence assignée à cet inscrit en fonction de son rôle. En recevant des courriels individuels pour chaque exigence, les inscrits peuvent facilement identifier et soumettre/télécharger leurs exigences.

Qui aura accès à ces informations ?

Comme pour la base de données de gestion des manifestations et d'inscription nationale de WPC, seuls des administrateurs spécifiques auront la possibilité d'accéder aux informations énumérées dans Apprentissage en marge de la compétition. Chaque organisme provincial de sport (OPS) aura un administrateur qui pourra consulter les informations relatives à sa province. La responsable du développement sportif de WPC, [Rebekka Steenkamer](#), et la coordinatrice du respect de la sécurité sportive, [Janis Loach](#), superviseront l'ensemble du système et veilleront à ce que toutes les exigences de WPC, des OPS et des clubs* soient respectées.

**Remarque : la mise en œuvre par les clubs aura lieu au cours de la saison 2024-2025.*

Que se passe-t-il si un inscrit a déjà ajouté ces informations dans la base de données de gestion des événements et d'inscription nationale de WPC. Par exemple, les vérifications du casier judiciaire, les vérifications du secteur vulnérable, le numéro du PNCE pour tous les modules du PNCE ?

C'est fantastique, votre OPS et votre club ont déjà une longueur d'avance ! [Janis Loach](#), coordonnatrice du respect de la sécurité dans le sport de WPC, transférera toutes les informations valides figurant dans le profil d'inscription d'un inscrit à Apprentissage sur le terrain, ce qui évitera à l'inscrit d'avoir à effectuer d'autres téléchargements.

Comment les personnes inscrites sauront-elles que leur demande a été traitée ?

Une fois qu'un inscrit a soumis/téléchargé une exigence, Janis Loach, coordinatrice du respect de la sécurité dans le sport de WPC, examinera l'exigence et approuvera ou refusera la soumission en fonction des seuils d'exigence de WPC (voir l'annexe B).

Le titulaire recevra un courriel de Sideline Learning une fois que sa demande aura été approuvée ou refusée.

Le titulaire recevra-t-il des courriels de rappel concernant les exigences en suspens ?

Oui, le système d'apprentissage sur Sideline enverra des courriels de rappel à l'approche de la date limite de soumission des exigences. Selon le nombre d'exigences en suspens d'un inscrit, ce dernier pourrait recevoir plusieurs courriels de rappel.

Comment une personne inscrite peut-elle savoir quel devrait être son rôle ?

WPC a identifié cinq catégories de rôles principaux au sein de la communauté canadienne du water-polo, qui sont subdivisées en fonction de la catégorie d'inscription et/ou du niveau de participation. Pour plus d'informations sur chaque rôle et sa définition, voir l'annexe A.

Comment un membre sait-il quelles sont les exigences qu'il doit remplir ?

La WPC a assigné des exigences spécifiques aux déclarants en fonction de leur rôle. Pour plus d'informations sur les déclarants ciblés en fonction de leur rôle, veuillez consulter l'annexe B.

Si mon rôle ne requiert que les exigences générales de WPC, cela signifie-t-il que je n'ai pas à remplir d'autres éléments de conformité en matière de sport en toute sécurité énumérés à l'annexe B ?

L'annexe B ne met en évidence que les exigences attribuées aux rôles qui relèvent directement de la compétence de WPC (c'est-à-dire les entraîneurs nationaux d'entraînement et de compétition, les entraîneurs internationaux d'entraînement et de compétition, les joueurs de compétition inscrits, les athlètes de WPC (ÉNS et ÉNGA), l'arbitre national de compétition, le personnel des opérations de WPC et tous les rôles de bénévole). Tous les autres rôles relèvent de la compétence de l'OPS.

Que votre rôle soit directement sous la juridiction de WPC ou non, chaque OPS peut assigner des exigences supplémentaires à n'importe lequel de ces rôles. WPC établira une matrice de conformité à la sécurité sportive pour chaque OPS et toutes les exigences des OPS seront également suivies par WPC par le biais de Sideline Learning.

Quelle est la date limite pour remplir ces exigences pour la saison 2023-2024 ?

La date limite pour répondre à toutes les exigences de conformité de WPC en matière de sécurité sportive est le **15 mars 2024**.

Toutefois, si une personne inscrite participe à la Ligue des Championnats Canadiens (LCC), ce qui inclut les joueurs inscrits, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles, les éléments suivants doivent être complétés d'ici le **31 décembre 2023** :

- Formulaire de consentement WPC
- Vérification renforcée du casier judiciaire
- [Formulaire de divulgation des résultats de l'examen préalable WPC](#)
- [Le Quiz Sport pur : l'ABC du sport sain sans suivi](#)
- Formation sur la sécurité dans le sport du PNCE OU Respect dans le sport pour les responsables d'activités
- Module " Diversité et inclusion en action " des Jeux olympiques spéciaux.
- Tous les entraîneurs doivent avoir suivi au moins une formation d'initiation à la compétition.
- Tous les arbitres doivent avoir au moins une formation d'arbitre de compétition provincial (anciennement arbitre provincial).

Pour de plus amples renseignements sur les exigences de la LCC, veuillez consulter le site Web de WPC.

ANNEXE A - DÉFINITIONS DES RÔLES EN MATIÈRE DE RESPECT DE LA SÉCURITÉ SPORTIVE

Entraîneurs

- ***Entraînement et compétition communautaires***
 - Un entraîneur formé ou certifié au niveau du club qui travaille avec des joueurs inscrits qui participent à des programmes et à des compétitions communautaires, récréatives ou de développement (c.-à-d. des inscriptions d'introduction et communautaires).
 - Les compétitions associées à ce rôle d'entraîneur comprennent, sans s'y limiter, les tournois/ligues de club/communautaire (uniquement pour les joueurs inscrits dans la communauté).
- ***Entraînement et compétition provinciaux***
 - Un entraîneur formé ou certifié qui travaille avec des joueurs inscrits qui participent à des programmes provinciaux ou à des compétitions (c.-à-d. des joueurs inscrits dans la communauté et dans la province).
 - Les compétitions associées à ce rôle d'entraîneur comprennent, sans s'y limiter, les tournois/ligues provinciaux et les tournois interprovinciaux (uniquement pour les joueurs inscrits au niveau provincial).
- ***Entraînement et compétition au niveau national***
 - Un entraîneur formé ou certifié qui travaille avec des joueurs inscrits qui participent à des programmes et/ou à des compétitions nationales (c.-à-d. des joueurs inscrits au niveau compétitif).
 - Les compétitions associées à ce rôle d'entraîneur comprennent, sans s'y limiter, les tournois/ligues de niveau national tels que LCC, CNP, CDR et S.A.U.T. (uniquement pour les joueurs inscrits au niveau compétitif).
- ***Internat Entraînement et compétition au niveau international***
 - Un entraîneur formé ou certifié qui travaille avec des athlètes participant à des programmes et/ou des compétitions internationales (c.-à-d. les équipes nationales seniors et les équipes nationales des groupes d'âge).
 - Les compétitions associées à ce rôle d'entraîneur comprennent, sans s'y limiter, les tournois/ligues de niveau international organisés par PanAm Aquatics ou World Aquatics.

Joueurs inscrits et athlètes

- ***Membre à l'essai gratuit (court terme) inscrit comme joueur***
 - Ce rôle est lié à la catégorie d'inscription des membres à l'essai gratuit (à court terme) qui est destinée aux personnes qui essaient le water-polo pour la première fois sur une base unique pour un maximum de quatorze (14) jours consécutifs à partir du premier jour où elles entrent dans l'eau (c.-à-d., si une personne commence son essai gratuit le 1er juin 2023, son essai se terminera le 15 juin 2023).
- ***Joueur d'initiation inscrit***
 - Ce rôle est lié à la catégorie d'inscription d'introduction qui est destinée aux personnes inscrites qui découvrent le sport du water-polo OU aux personnes inscrites qui participent à des programmes de water-polo non compétitifs, tout au long de l'année, visant à développer les habiletés de base du water-polo.
- ***Joueur communautaire inscrit***
 - Ce rôle est lié à la catégorie d'inscription communautaire qui s'adresse aux personnes inscrites qui participent à des programmes d'initiation au water-polo compétitifs tout au long de l'année et qui ciblent spécifiquement les jeunes et les adultes qui jouent de façon occasionnelle.

- ***Joueur inscrit au niveau provincial***
 - Ce rôle est lié à la catégorie d'inscription provinciale qui est destinée aux jeunes qui ont dépassé le niveau d'introduction (tel que défini par leur OPS) et aux adultes qui s'entraînent et/ou participent régulièrement à des compétitions.
- ***Joueur compétitif inscrit***
 - Ce rôle est lié à la catégorie d'inscription compétitive et s'adresse aux titulaires qui s'entraînent et/ou concourent régulièrement au plus haut niveau de water-polo au Canada.
- ***Athlètes de WPC (ÉNS et ÉNGA)***
 - Ce rôle est lié à la catégorie d'inscription compétitive et s'adresse aux athlètes qui s'entraînent et/ou concourent régulièrement sur la scène internationale pour représenter le Canada.

Arbitres

- ***Arbitre de compétition communautaire***
 - Un arbitre formé ou certifié au niveau du club qui travaille avec des joueurs et des entraîneurs inscrits à des compétitions communautaires, récréatives ou de développement (c.-à-d. un arbitre de sport communautaire - anciennement un arbitre régional).
 - Les compétitions associées à ce rôle d'arbitre comprennent, sans s'y limiter, les tournois/ligues de club/communautaire (uniquement pour les licenciés communautaires).
- ***Arbitre de compétition provinciale***
 - Un arbitre formé ou certifié qui travaille avec des joueurs et des entraîneurs inscrits à des compétitions provinciales (c.-à-d., arbitre de sport communautaire - auparavant arbitre régional et arbitre de compétition provinciale - auparavant arbitre provincial).
 - Les compétitions associées à ce rôle d'arbitre comprennent, sans s'y limiter, les tournois/ligues provinciaux et les tournois interprovinciaux (uniquement pour les inscrits provinciaux).
- ***Arbitre de compétition nationale***
 - Un arbitre formé ou certifié qui travaille avec des joueurs et des entraîneurs inscrits à une compétition nationale (c.-à-d., arbitre de compétition provinciale - anciennement arbitre provincial et arbitre de compétition nationale - anciennement arbitre national).
 - Les compétitions associées à ce rôle d'arbitre comprennent, sans s'y limiter, les tournois/ligues de niveau national tels que la LLC, le CNP, les CDR et le S.A.U.T. (uniquement pour les titulaires d'une licence de compétition).

Personnel

- ***Personnel des opérations du club***
 - Un membre du personnel rémunéré au niveau du club qui prend des décisions opérationnelles relatives au développement du sport du water-polo pour son club et qui est généralement en communication directe avec ses titulaires.
- ***Personnel des opérations de l'OPS***
 - Un membre du personnel rémunéré au niveau de l'OPS qui prend des décisions opérationnelles relatives au développement du sport du water-polo pour sa province et qui est généralement en communication directe avec ses membres (c.-à-d. les clubs).
- ***Personnel des opérations de l'ONS***
 - Un membre du personnel rémunéré au niveau de l'ONS qui prend des décisions opérationnelles relatives au développement du sport du water-polo au Canada et qui est généralement en communication directe avec ses membres (c.-à-d. les OPS).

Bénévoles

- ***Décideurs bénévoles***
 - Un bénévole au niveau du club, de l'OPS ou de l'ONS qui prend des décisions de gouvernance relatives au développement du sport du water-polo à leur niveau respectif (c.-à-d. les membres du conseil d'administration).
- ***Bénévoles ayant un contact direct avec l'athlète ou le joueur enregistré***
 - Un bénévole au niveau du club, de l'OPS ou de l'ONS qui a un contact direct avec les athlètes ou les joueurs inscrits (c.-à-d. les gérants d'équipe, les chaperons d'équipe, les chauffeurs d'événements d'équipe, etc.)
- ***Bénévoles ayant un contact non direct avec des sportifs ou des joueurs inscrits***
 - Bénévole au niveau du club, de l'OPS ou de l'ONS qui n'a pas de contact direct avec les athlètes ou les joueurs inscrits (par exemple, liaison avec les spectateurs, photographe de la manifestation, officiels mineurs, vidéographe LLC/CNP, etc.)

ANNEXE B - MATRICE DE CONFORMITÉ AU SPORT EN TOUTE SÉCURITÉ WPC



	Formulaire de consentement WPC	Formulaire de divulgation des résultats de l'examen préalable WPC	Accord de l'athlète de WPC	Vérification renforcée du casier judiciaire	Le Quiz Sport pur / l'ABC du sport sain sans suivi	PNCE Pris de décisions éthiques	PNCE Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques	PNCE Formation sur la sécurité dans le sport	PNCE La règle de deux expliquée	PNCE Diversité et inclusion en action	PNCE Lutte contre le racisme dans l'entraînement	PNCE Prise de décisions pour les officiels	PNCE Interaction compétente pour les officiels	PNCE Prendre une tête d'avance en sport (générique)	Respect et sport	Respect au travail
Entraîneur - Entraînement et compétition communautaires																
Entraîneur chef																
Entraîneur adjoint																
Entraîneur - Entraînement et compétition provinciaux																
Entraîneur chef																
Entraîneur adjoint																
Entraîneurs - Entraînement et compétition au niveau national																
Entraîneur chef																
Entraîneur adjoint																
Entraîneur - Internat Entraînement et compétition au niveau international																
Entraîneur chef																
Entraîneur adjoint																
Joueur inscrit - Membre à l'essai gratuit (court terme) inscrit comme joueur																
Joueur inscrit - Joueur d'initiation inscrit																
Joueur communautaire inscrit																
Joueur inscrit au niveau provincial																
Joueur compétitif inscrit (Pour les plus de 16 ans)																
Athlètes de WPC (ÉNS et ÉNGA)																
Arbitre de compétition communautaire																
Arbitre de compétition provinciale																
Arbitre de compétition nationale																
Personnel des opérations du club																
Personnel des opérations de l'OSP																
Personnel des opérations de l'ONS																
Décideurs bénévoles																
Bénévoles ayant un contact direct avec l'athlète ou le joueur enregistré																
Bénévoles ayant un contact non direct avec des sportifs ou des joueurs inscrits																

L'une ou l'autre option est acceptable pour la WPC

SEUILS D'EXIGENCE

- EXIGENCE UNIQUE
 - PNCE Pris de décisions éthiques
- ANNUELLEMENT:
 - Formulaire de consentement WPC
 - Formulaire de divulgation des résultats de l'examen préalable WPC
 - Accord de l'athlète de WPC
- TOUS LES 3 ANS (doit être valide du 31 août 2021 au 31 août 2024 pour cette saison)
 - Vérification renforcée du casier judiciaire
- TOUS LES 4 ANS (doit être valide après le 31 août 2020 pour cette saison)
 - Respect au travail

- TOUS LES 5 ANS (doit être valide après le 31 août 2019 pour cette saison)
 - Le Quiz Sport pur : l'ABC du sport sain sans suivi
 - PNCE Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques
 - PNCE La règle de deux expliquée
 - PNCE Diversité et inclusion en action
 - PNCE Lutte contre le racisme dans l'entraînement
 - PNCE Prendre une tête d'avance en sport (générique)
 - PNCE Formation sur la sécurité dans le sport OU Respect et sport*
 - PNCE Prise de décisions pour les officiels
 - PNCE Interaction compétente pour les officiels

*Note : Le module Respect et sport sera requis tous les 4 ans alors que le module Formation en sécurité dans le sport du PNCE sera requis tous les 5 ans.